

Note d'information
émise en vue de la mise en œuvre du programme d'achat d'actions
qui sera soumis à l'autorisation
de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 septembre 2003



En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier, la Commission des Opérations de Bourse a apposé le visa n° 03-773 en date du 27 août 2003 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions de son règlement 98-02, modifié par le règlement n°2000-06. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du programme d'achat d'actions ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Résumé de la note d'information

Visa COB : 03-773 du 27 août 2003

Emetteur : S.T.DUPONT S.A.

Titres concernés : Actions S.T.DUPONT S.A.

Objectifs du programme d'achat d'actions par ordre de priorité décroissant

- procéder à des achats et des ventes en fonction des situations de marché ;
- régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants de la Société ou de certains d'entre eux et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, ou encore d'un plan partenarial épargne salariale volontaire ;
- conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion de l'émission de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ou encore, plus généralement, dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière ;
- optimiser la gestion patrimoniale et/ou financière de la Société, en procédant, le cas échéant, à la réduction du capital de la Société par annulation de tout ou partie des actions acquises, étant précisé que cette annulation implique une autre autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Directoire ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

Modalités du programme

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital social, soit au 31 mars 2003, 622 618 actions.

Compte tenu des 12.272 actions auto-détenues au 31 mars 2003 (0,2 % du capital), le nombre d'actions que la Société serait en droit d'acheter dans le cadre du programme d'achat d'actions faisant l'objet de la présente note d'information est de 610 346 actions, représentant 9,8 % du capital.

Prix maximum de rachat autorisé : 30 euros par action.

Toutefois, le directoire a l'intention de ne procéder à des rachats d'actions qu'à un prix ne dépassant pas le cours maximum atteint pendant les dix-huit derniers mois précédant l'opération d'achat et ce, incluant le dernier cours connu à cette date.

Montant maximum des fonds destinés au rachat : 18 310 380 euros

Compte tenu du cours maximum atteint lors des dix-huit derniers mois précédant la présente note d'information, soit 9,56 euros, le montant maximum des achats s'élèverait à 5 834 908 euros, étant précisé que le montant des fonds que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder la somme de 18 310 380 euros.

Prix minimum de vente : 2 euros par action.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003.

Des exemplaires complets de la note d'information sont tenus gratuitement à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante : S.T.Dupont, Communication financière, 92 Bd du Montparnasse 75685 PARIS Cedex 14 ou leur seront envoyés sur demande. Par ailleurs, la note est disponible sur le site internet de la COB www.cob.fr et sur le site de S.T.Dupont www.st-dupont.com

